

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée. En suite de convocation en date du 21 novembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Virginie WIART.

Nombre de membres en
exercice : **17**

Présents : **9**

Votants : **11**

Etaient Présent (s) : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylviane LIENARD, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.

Etaient Absents, excusés ou représentés :
Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ, Mr Alain DELEVALLEE donne pouvoir à Mme WIART, Mr Marc DERASSE donne pouvoir à Mr DELHAYE.

Objet de la délibération

Finances – exercice 2024 –

Budget Annexe « Service Aux Personnes Âgées » (SAPA).

Admissions en non valeur.

Le Trésor Public de Cambrai a transmis les listes des admissions en non-valeur à présenter en 2024 pour le Budget Annexe « SAPA » (07506).

Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées.

Pour ces demandes, le Trésor Public a notifié le non-recouvrement.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire du SAPA, de les admettre en non-valeur :

Motif de la présentation en non-valeur	Années d'émission des titres	Concerne	Montants
Présentation de la liste n° 5366000311	2015 à 2021	SAPA	1 185.16 €
Présentation de la liste n° 6416030311	2017 à 2019		189.00 €
TOTAL des listes présentées en non-valeur			1 374.16 €

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

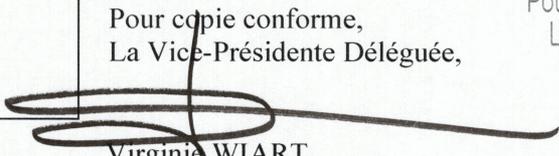
DECIDENT

- **D'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables pour le Budget Annexe SAPA, pour un montant total de (mille trois cent soixante quatorze euros et seize cents) 1 374.16 €.**
- **De dire que les crédits sont inscrits au Budget Annexe SAPA de l'exercice en cours.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,


Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

